



CONVENTION-CADRE SUR LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/1999/L.20
30 octobre 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE
Onzième session
Bonn, 25 octobre - 5 novembre 1999
Point 11 c) de l'ordre du jour

COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES COMPÉTENTES

AUTRES CONVENTIONS

Projet de conclusions présenté par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique s'est félicité des rapports présentés oralement par le secrétariat ainsi que par les représentants du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de la Convention relative aux zones humides (Convention Ramsar), sur les liens qui pourraient être établis entre la Convention sur les changements climatiques et d'autres conventions, compte tenu de leurs mandats respectifs.
2. L'Organe subsidiaire a loué le secrétariat de ses efforts en vue de renforcer la coopération avec les secrétariats d'autres conventions dans des domaines présentant un intérêt commun, et l'a invité à le tenir au courant des résultats de ces efforts à ses prochaines sessions.
3. L'Organe subsidiaire a prié le secrétariat d'étudier avec le secrétariat de la Convention sur les zones humides la possibilité de renforcer la coopération dans les domaines particuliers évoqués par le représentant de cette convention. Il a également demandé au secrétariat de lui faire rapport à ce sujet lors de sa douzième session.
